



**NATIONS  
UNIES**



**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LES FEMMES**

Beijing (Chine)  
4-15 septembre 1995

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.177/19  
15 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Point 8 de l'ordre du jour

DÉBAT GÉNÉRAL :

DEUXIÈME OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION  
DES STRATÉGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI POUR  
LA PROMOTION DE LA FEMME À L'HORIZON 2000

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES CONFÉRENCES  
PRÉPARATOIRES RÉGIONALES

PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS NATIONAUX

Lettre datée du 14 septembre 1995, adressée au Secrétaire général  
par l'Ambassadeur de la Turquie auprès de la République populaire  
de Chine

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du  
13 septembre 1995, adressée à la Secrétaire générale de la quatrième Conférence  
mondiale sur les femmes par M. Atay Rasit, Ministre des affaires étrangères et  
de la défense de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire publier le texte de cette lettre  
en tant que document officiel de la Conférence.

L'Ambassadeur

(Signé) Berhan EKINCI

ANNEXE

Lettre de M. Atay A. Rasit, datée du 13 septembre 1995

J'ai appris que le représentant de l'administration chypriote grecque de Chypre-Sud, prétendant représenter l'ensemble de Chypre à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, s'est efforcé de déformer les faits relatifs à Chypre dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la réunion placée sous votre présidence. À cet égard, je souhaiterais appeler votre bienveillante attention sur les points suivants, qui viennent compléter ceux que j'ai déjà soulevés dans la lettre que je vous ai adressée le 29 août 1995.

Dans son allocution, le représentant chypriote grec s'est plaint de l'"invasion" et de l'"occupation" de l'île ainsi que du soi-disant problème des "réfugiés", qui constituent le leitmotiv de la propagande grecque depuis 20 ans, trompant ainsi l'opinion publique mondiale en omettant de préciser que le problème remonte à 32 ans et que c'est le peuple chypriote turc qui, pendant 11 années, de 1963 à 1974, a été la victime de cette invasion et de cette occupation.

"Invasion" est le terme même que l'archevêque Makarios, qui était alors à la tête de l'administration chypriote grecque, a employé dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité le 19 juillet 1974, quatre jours après le coup d'État de la junte grecque qui l'avait déposé, en accusant la Grèce d'avoir envahi Chypre grâce aux 20 000 soldats stationnés sur l'île depuis 1964, dans le but d'anéantir les Chypriotes turcs.

L'oppression sauvage exercée contre les Chypriotes turcs a cours de 11 années (1963-1974) les a contraints à abandonner 103 villages dans leur propre pays. Un quart de la population chypriote turque a été transformée en réfugiés. Des centaines de personnes ont été tuées et enterrées dans des charniers. Plus de 800 autres ont été arrachées de force à leur foyer et à leur lieu de travail par les bandits grecs et chypriotes grecs; on ne les a plus jamais vues.

La Turquie est intervenue à la suite des événements tragiques qui se sont déroulés entre 1963 et 1974 et du coup d'État du 15 juillet 1974. Cette intervention était ainsi strictement conforme aux droits et obligations qui découlaient pour elle du Traité de garantie signé en 1960 par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie et la Grèce. La Force de paix turque envoyée dans l'île n'avait pas pour but d'"envahir ou d'occuper", mais uniquement de restaurer la paix et de sauver aussi bien les Chypriotes turcs que les Chypriotes grecs du génocide, et de mettre par là un terme à l'invasion grecque et préserver l'indépendance de l'île.

Depuis 1974, la paix règne sur l'île. Personne n'a été tué ou déraciné à la suite d'affrontements entre les communautés. Dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, le peuple chypriote turc a librement créé en 1983 la République turque de Chypre-Nord, qui symbolise son indépendance et sa souveraineté. La République turque de Chypre-Nord est un État à part entière, dont les organes et les institutions démocratiques fonctionnent librement.

La Constitution de 1985 de la République turque de Chypre-Nord a accordé aux femmes chypriotes turques des droits sociaux, économiques, politiques et juridiques égaux à ceux des hommes.

Environ 30 à 35 % de la population active chypriote turque est composée de femmes. Il existe 17 associations de femmes qui s'occupent principalement des droits fondamentaux des femmes, notamment les droits sociaux, économiques et familiaux, tandis que d'autres s'attachent au progrès dans les domaines culturel, social et éducatif.

Les femmes chypriotes turques jouissent des droits juridiques, des droits de la femme moderne et d'une liberté totale dans la vie civile. Le grand problème auquel elles se heurtent est celui des violations des droits fondamentaux perpétrés à la fois par les Chypriotes grecs et la Grèce contre le peuple chypriote turc.

Les femmes chypriotes turques attendent un appui des femmes du monde à l'égard de leurs problèmes. En même temps, elles font appel à vous pour mettre un terme aux violations des droits fondamentaux, pour lever les embargos et appuyer les efforts qu'elles déploient pour entretenir des relations avec les organisations internationales et la communauté mondiale dans son ensemble.

Le Ministre des affaires étrangères  
et de la défense

(Signé) Atay A. RASIT

-----